

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 JUILLET 2016

(Annexe au Registre des Délibérations)

### Election du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la nomination de M. Jean-Marie MUSQUET, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9  Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

**Procès-Verbal du Conseil Municipal  
du vendredi 17 juin 2016**

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9  Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

**Décisions prises par M. le Maire en vertu de  
l'article L.2122-22 du Code Général des  
Collectivités Territoriales.**

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Budget principal de la ville – 2ème décision modificative du budget.

Le Conseil Municipal,

VOTE cette deuxième décision modificative du budget principal de la ville 2016, ainsi équilibrée en dépenses et en recettes.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9  Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Budget principal de la ville – Fixation du montant du fonds de compensation des charges territoriales (F.C.C.T.) pour 2016.

Le Conseil Municipal,

VOTE cette délibération portant adoption du montant du fonds de compensation des charges territoriales (F.C.C.T.) au titre de l'année 2016.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9  Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

Compte tenu de la nécessité de mettre le tableau des effectifs en conformité avec les besoins des services, il vous est proposé de procéder à sa modification à compter de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Compte tenu de l'avis favorable émis lors du Comité Technique en date du 21 juin 2016.

Pour tenir compte des recrutements et des développements de carrière, il est nécessaire de procéder à la modification de différents postes ainsi qu'il suit :

- Suppression de quatre postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe et création de quatre postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe
- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste de rédacteur
- Suppression de deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 17.50/35<sup>ème</sup> et création de deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 17.50/35<sup>ème</sup> et création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 28/35<sup>ème</sup>
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 28/35<sup>ème</sup> et création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Modification du tableau des effectifs (suite)

- Suppression de deux postes d'infirmière de classe normale et création de deux postes d'auxiliaire de soins de 1<sup>ère</sup> classe
- Suppression d'un poste d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'auxiliaire de soins de 1<sup>ère</sup> classe
- Suppression d'un poste de médecin praticien à temps non complet 14/35<sup>ème</sup> et création d'un poste de médecin praticien à temps non complet 15/35<sup>ème</sup>
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 9/20<sup>ème</sup>

APPROUVE la modification du tableau des effectifs ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9  Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Fixation de tarifs pour la régie publicitaire.

Le Conseil Municipal,

FIXE les tarifs suivants pour la régie publicitaire à compter du 1er septembre 2016 :

Tarifs des pages pour les artisans et les commerçants

	<b>Pages intérieures</b>	<b>4° de couverture</b>
<b>1 pleine page</b>	950 € HT	1300 € HT
<b>1/2 page</b>	510 € HT	715 € HT
<b>1/4 page</b>	300 € HT	450 € HT
<b>1/8 page</b>	100 € HT	280 € HT

Tarif des pages pour les entreprises

	<b>Pages intérieures</b>	<b>4° de couverture</b>
<b>1 pleine page</b>	2450 € HT	3400 € HT
<b>1/2 page</b>	1650 € HT	
<b>1/4 page</b>	920 € HT	

**\*Pour la 4° de couverture sont exclues les publicités au format 1/2 page et 1/4 page**

Remises

Pour favoriser la commercialisation des encarts, le régisseur pourra appliquer des tarifs dégressifs (de - 5 % à - 20 % selon le nombre de parutions) et des remises de bouclage (- 20 %), remise professionnelle (- 15 %) et remise de fidélité (- 10 %) sur la base de la grille des prix fixés par la ville. Aucun autre tarif dégressif ou remise n'est applicable.

Fixation de tarifs pour la régie publicitaire (suite)

Adopté par :

<b>A L'UNANIMITE</b>	<b>VOIX POUR</b>	<b>VOIX CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
	Majorité Municipale : 31		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9  Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2



Mise à la réforme de matériel d'imprimerie.

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la mise à la réforme de la machine HORIZON TITCHER & FOLDER SPF-10II composée des éléments ci-dessous :

- 1 compresseur
- 1 unité Horizon COLLATOR - immatriculation 79017 – Modèle MC-8a
- 1 unité Horizon STITCHING & FOLDING - immatriculation 103001 – Modèle SPF 10II
- 1 unité Horizon TRIMMER - immatriculation 089015 – Modèle FC 10II

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9  Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Métropole du Grand Paris - Commission locale  
d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.)  
– désignation des représentants de la ville.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la commission locale  
d'évaluation des charges transférées, au scrutin à mains levées, conformément au règlement  
intérieur.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
<b>X</b>			

---

Métropole du Grand Paris - Commission locale  
d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.)  
– désignation des représentants de la ville (suite)

PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la commission locale  
d'évaluation des charges transférées, au scrutin à mains levées, comme suit :

Votants : 42

Blancs et nuls : /

Exprimés : 42

Nombre de siège à pourvoir : 1 titulaire, 1 suppléant

Ont obtenu :

- candidats présentés par la Majorité Municipale : 31 voix.

Titulaire : Mme Patricia BOUR

Suppléant : M. Julien CARRE

- candidats présentés par le groupe « Blanc-Mesnil au cœur » : 11 voix.

Titulaire : M. Alain BARRES

Suppléant : Mme Sabah MILOT

PROCLAME élus pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées :

Titulaire : Mme Patricia BOUR

Suppléant : M. Julien CARRE

---

Fonds de participation des habitants.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE aux associations ou aux groupes d'habitants, conformément aux tableaux présentés par thématiques ci-dessus, une subvention pour les projets pédagogiques pour un montant global de 6 090 €;

AUTORISE l'apposition du logo de la Ville sur tout document de communication relatif à ces projets ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour les lieux de restauration à l'occasion de Beach Mesnil.

Le Conseil Municipal,

FIXE la redevance à 0,65 €/m<sup>2</sup> / jour ;

REVALORISE chaque année cette redevance en fonction de l'évolution du coût de l'indice à la consommation (valeur connue en juillet de l'année de révision) ;

INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Conventions avec l'Education Nationale pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants municipaux – Année scolaire 2016/2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la coopération avec l'Education Nationale pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants communaux ;

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions afférentes ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
<b>X</b>			

Avenant au projet éducatif territorial 2015/2016 pour l'année 2016/2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'avenant au projet éducatif territorial de la commune du Blanc-Mesnil pour une mise en œuvre au début de l'année scolaire 2016/2017 ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 32		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9  Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Modifications de l'abonnement mensuel de la carte culture Blanc-Mesnil et révision des tarifs des équipements culturels de la ville (Théâtre du Blanc-Mesnil, Deux Pièces Cuisine et cinéma Louis Daquin).

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les nouvelles dispositions de l'abonnement annuel des équipements culturels de la ville à savoir : le Théâtre du Blanc-Mesnil, le Deux Pièces Cuisine et le cinéma Louis Daquin ;

APPROUVE la grille des tarifs des équipements culturels de la ville ainsi qu'il suit :

Tarifs Carte Culture	
Prix de l'abonnement Blanc-Mesnilois	9 € mensuel ou 108 € annuel
Prix de l'abonnement formule « duo » pour les Blanc-mesnilois	15 € mensuel ou 180 € annuel
Prix de l'abonnement pour une fratrie à partir du second enfant réservé aux Blanc-Mesnilois	Exonéré
Prix de l'abonnement non Blanc-Mesnilois	12 € mensuel ou 144 € annuel
Frais de dossier en cas de perte ou de reprise après résiliation	10 €



Modifications de l'abonnement mensuel de la carte culture Blanc-Mesnil et révision des tarifs des équipements culturels de la ville (Théâtre du Blanc-Mesnil, Deux Pièces Cuisine et cinéma Louis Daquin) (suite)

Tarifs Théâtre du Blanc-Mesnil ou Deux Pièces Cuisine				
Dénomination et tarifs selon notoriété	<b>A</b> (très grande notoriété)	<b>B</b> (grande notoriété)	<b>C</b> (moyenne notoriété)	<b>D</b> Tarif unique (faible notoriété événement spécifique – artistes locaux)
TARIFS PLEINS	28 €	22 €	14 €	7 €
TARIFS REDUITS Jeunes 6 à 17 ans, Etudiants de 18 à 26 ans Parcours sociaux* famille**, et seniors (+ 60 ans) Dispositifs spéciaux**	15 €	11 €	7 €	
GROUPE (10 pers) et Comité Entreprise	19 €	15 €	10 €	
Titulaire CARTE CULTURE Blanc-Mesnil	9€	Entrée libre		
Scolaires, périscolaires, avec accompagnateurs (crèches, centres de loisirs, collèges, lycées...) et enfant moins de 6 ans	3 €			
Abonnement individuel pour 4 spectacles au choix dans la saison puis tarifs réduits au-delà	40 €			

\*Parcours sociaux : chômeur (plafond inférieur ou égal à 1150€) sur justificatif), RSA, CAF (plafond inférieur ou égal à 750 €), PSH (personne en situation de handicap)

\*\* Famille : 1 enfant ou jeune de moins de 26 ans et 1 adulte minimum

\*\*\*Dispositifs spéciaux : conventions partenariales et groupes inscrits aux studios du Deux Pièces Cuisine (exclusivement pour les concerts au Deux Pièces Cuisine)

\*\*\*\*Entrée libre : exonérés, professionnels et manifestations municipales

*Les réductions ne sont pas cumulables.*

Modifications de l'abonnement mensuel de la carte culture Blanc-Mesnil et révision des tarifs des équipements culturels de la ville (Théâtre du Blanc-Mesnil, Deux Pièces Cuisine et cinéma Louis Daquin) (suite)

Tarifs Cinéma Louis Daquin	
Tarif normal	6,50 €
Tarif réduit (étudiants, chômeurs, familles nombreuses et retraités) sans restriction	5,00 €
Enfants (-16 ans)	4,00 €
Carte abonnement annuel simple	10,00 €
Billet abonné simple	4,00 €
Billet abonné Carte Culture ou carte « Duo »	4,00 €
Groupe	2,90 €
Spécial dispositif scolaire (+ restos du cœur)	2,50 €
Carnet 10 tickets (utilisables sans restriction)	44,00 € soit 4,40 € par place
Toute contremarque extérieure	4,00 €

L'ensemble des autres dispositions est maintenu.

INDIQUE que l'application de ces nouveaux tarifs entrera en vigueur au 1er septembre 2016.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 32	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9  Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Théâtre du Blanc-Mesnil – Reconduction de la convention avec France Billet pour la vente en ligne de billets d’entrée pour la saison 2016/2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la reconduction de la convention à intervenir entre la ville et France billet pour le Théâtre du Blanc-Mesnil ;

AUTORISE M. le Maire à la signer ;

INSCRIT le montant de la recette au budget de l’exercice concerné.

Adopté par :

<b>A L’UNANIMITE</b>	<b>VOIX POUR</b>	<b>VOIX CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>X</b>			

Convention de tiers payant centre de santé –  
délégation de paiement dans le cadre de la  
dépense d’avance de frais pour la part assurance  
maladie complémentaire mutuelle PréviFrance.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention de tiers payant à intervenir avec MUTUELLE PREVIFRANCE ;

AUTORISE M. le Maire à signer ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l’exercice concerné.

Adopté par :

A L’UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
<b>X</b>			

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service  
public de l’assainissement – année 2015.

Le Conseil Municipal,

PREND acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’assainissement – année 2015.